



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 1989

Texte de la question

AGRESSION D'UN LYCÉEN

M. le président. La parole est à M. Richard Dell'Agnola, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Richard Dell'Agnola. Hier, à Thiais, un groupe d'individus a pénétré dans un gymnase pour s'en prendre à un élève pendant un cours d'éducation physique. Cette agression brutale ressemble à un règlement de comptes, la victime étant malheureusement bien connue pour des faits similaires.

Pourtant, le lycée Guillaume Apollinaire, inauguré il y a moins de dix ans, n'est pas répertorié comme un établissement à risques par l'inspection d'académie. Il est équipé de vidéosurveillance et c'est peut-être la raison pour laquelle l'agression a eu lieu à l'extérieur de l'établissement, dans un gymnase tout proche. La violence et les affrontements entre bandes se déplacent et l'école n'est plus un sanctuaire. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

Après d'autres incidents observés récemment, ce problème est posé à tous : parents, élèves, enseignants, collectivités territoriales et État. Il faut y répondre sans surenchère, mais avec le souci de s'attaquer ensemble à ces phénomènes pour les neutraliser.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez annoncé pour le début avril des états généraux sur la sécurité à l'école. Pouvez-vous nous indiquer les mesures qui ont déjà été prises dans ce domaine et comment vont s'organiser avec toute la communauté éducative ces états généraux pour trouver des réponses à l'inquiétude de ceux qui souhaitent, légitimement, mettre l'école à l'abri de la violence pour qu'elle assure la belle mission qui est la sienne ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.
M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Avant de répondre, je veux adresser mes sincères condoléances à l'ensemble des familles des victimes de l'accident de car qui s'est produit ce matin en Italie lors d'un voyage scolaire d'un lycée de Dordogne. Je les assure du soutien du Gouvernement et de la représentation nationale face à cette tragédie.

Ce qui s'est passé hier au lycée Apollinaire de Thiais est intolérable. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Bernard Derosier. Alors ? Qu'allez-vous faire ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. L'idée qu'une bande armée entre dans un lycée pour un règlement de comptes à l'encontre d'un lycéen est inacceptable. Face à cette situation, l'ensemble de la communauté éducative fait front, et je tiens, à cet égard, à saluer le courage et le sens des responsabilités des enseignants. Je souhaite également rassurer les parents d'élèves : l'école n'est pas devenue dangereuse du jour au lendemain ; treize millions d'élèves vont aujourd'hui à l'école sans que cela ne pose de difficultés.

Si ces actes de violence extrême sont rarissimes, ils n'en sont pas pour autant tolérables. C'est la raison pour laquelle il faut nous mobiliser. Je refuse la fatalité face à la violence à l'école. L'éducation nationale prend ses responsabilités, mais la sécurité à l'école est également l'affaire de tous. C'est pourquoi, début avril, après les échéances électorales, tous les acteurs concernés par ces questions - éducation nationale, police, associations, sociologues et psychologues - pourront se retrouver afin d'avancer ensemble et permettre de sanctuariser nos établissements.

M. Bernard Derosier. Des postes !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Comme vous le voyez, la mobilisation générale a été déclarée contre la violence à l'école. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Richard Dell'Agnola](#)

Circonscription : Val-de-Marne (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1989

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 février 2010